

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE564

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

**ARTICLE 5**

I. À la première phrase de l'alinéa 129, substituer au mot :

« par »,

le mot

« à ».

II. En conséquence, à la même phrase, substituer aux mots :

« par les »,

le mot :

« aux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.